



# Rapport d'audit

## REBORN NORMANDIE

<b>Adresse de l'audité :</b>	246, rue du Général Maurice Bourgeois, , 27304 Bernay France
<b>Référence organisme :</b>	849746-47353
<b>Date de l'audit</b>	15/07/2025 - 16/07/2025
<b>Référentiel(s)</b>	Audit selon le décret n° 2021-461 du 16 avril 2021
<b>Responsable d'audit :</b>	Thibaut FANMUY (AA,95)
<b>Tél.</b>	0675031482
<b>Email</b>	tfanmuy@gmail.com

## Sommaire

oooOooo

Présentation.....	3
Commentaires du Responsable d'audit.....	5
Données techniques .....	6
Procès-verbal de clôture .....	9
Annexes.....	11

Clause de confidentialité :  
ce rapport d'audit est confidentiel et limité en diffusion aux services d'Apave Certification et de l'organisme audité.  
Il demeure la propriété exclusive d'Apave Certification.

© Toute reproduction intégrale ou partielle, faite en dehors d'une autorisation expresse d'Apave Certification  
ou de ses ayants causes est illicite

## Organisme audité

**Nom** : **REBORN NORMANDIE**

**Adresse** : 246, rue du Général Maurice Bourgeois,  
27304  
Bernay  
France

**Représentant de la Direction** : Valentin Deschamps

**Téléphone** : 06 37 91 97 94                      **Mail** :  
v.deschamps@rebornplastics.com

## Audit

Type d'audit : Audit unique

## Libellé des activités auditées

Site de 6 ha.  
La quantité totale susceptible d'être présente est de 1000 Tonnes répartis en 18 silos de stockage de capacité 50 à 100 tonnes et en 500 big bags, répartis sur un site de superficie (périmètre du site, pas seulement les bâtiments) de 60000 m2soit 6ha.

L'activité de votre établissement est : Extrusion soufflage et impression de films plastiques par flexographie.

Les étapes sont : Réception de big bag/de citernes, transfert par chariot automoteur ou transfert pneumatique en silos, stockage en silos on en BB, transfert des big bag en production ou pneumatique des silos , extrusion soufflage, regranulation des rebuts de production

Nombre de lignes/machines : 6 extrudeuses – 2 regranulateurs - 6 imprimeuses (non concernées).

## Référentiel de certification

Audit selon le décret n° 2021-461 du 16 avril 2021

## Date(s) et durée de l'audit

1,50 jours - 15/07/2025 - 16/07/2025

### Présentation succincte de l'organisme

REBORN, site de Bernay, est spécialisée dans le recyclage et la transformation de films plastiques d'emballages imprimés et vierges. Sur le site de Bernay, deux entités du groupe Excel Rise : XLR (désencrage, re granulation), REBORN (Extrusion et impression).

L'audit de conformité selon le décret n° 2021-461 du 16 avril 2021a été réalisé pour l'ensemble du site de Bernay (Inclus les deux entités citées)

### Périmètre / Audit à distance

REBORN NORMANDIE 246, rue du Général Maurice Bourgeois 27304 Bernay  
XLRcycling 246, rue du Général Maurice Bourgeois 27304 Bernay

Type d'audit :  Audit sur site  Audit à distance

### Spécificités (échantillon, méthodologie, sites temporaires)

Inclus les activités de re granulation de XLR.

Outils d'audit à distance : Sans objet

### Composition de l'équipe d'audit

Nom	Rôle	Etape 1	Date Etape 1	Etape 2 (jours)	Date Etape 2	Hors site	Total jours
Thibaut FANMUY (AA,95)	Responsable d'audit			1,50	15/07/2025 16/07/2025	0,50	2,00

### Date de rédaction du rapport par le Responsable d'audit

17/07/2025

**Commentaires généraux du Responsable d'audit**

**Constats d'audit**

**Point fort : pratiques, méthodes, techniques ou organisation dépassant les exigences des référentiels.**

Processus, service et/ou site	Ref	§	Constats
REBORN			Certifications ISO9001 :2015 – ISO14001 :2015 – Ecovadis Argent - BRC - Plastic Recyclers Europe – Recyclclass 100%
REBORN / XLR			Analyse environnementale prenant en compte les exigences du décret.
REBORN			Les chaussettes de récupération de granules dans les évacuations identifiées à risques.
XLR			Le procédé de désencrage et de re granulation des films plastiques pour être ensuite utilisé en fabrication REBORN.

**Axe de travail : voie identifiée sur laquelle l'organisme peut progresser.**

Processus, service et/ou site	Ref	§	Constats
			RAS

**Point sensible : alerte sur des points à la limite de la non satisfaction d'exigences des référentiels, risquant d'entraîner des NC à court ou moyen terme.**

Processus, service et/ou site	Ref	§	Constats
REBORN			Le nettoyage des zones de fabrication, de la mezzanine et des silos internes est effectif. Toutefois il reste, par endroits des accumulations de granules. Le risque de dispersion dans la nature est minime.
REBORN			Le transfert de la zone de stockage sous ombrières (Biggs Bags et sacs) ne prévoit pas de système de rétention suffisamment efficace en cas de fuite accidentelle de sacs et Biggs Bags. Actuellement, le dispositif existant définit de colmater la fuite avec un adhésif, et ramasser les éventuels granules au sol. Durant la visite, il n'a pas été constaté de pollution du proche environnement de cette zone.

## Données techniques

### Justification des exclusions/non applicabilités d'exigence

Aucune

### Informations sur les processus externalisés

XL Recycling (Re granulation)

### Si la réalisation du produit ou service se fait sur la base d'un travail en équipe

Description de l'organisation et de l'activité des équipes : 5x8

Justification si toutes les équipes ne sont pas auditées : Sans objet audit de conformité

### Changements significatifs intervenus depuis le dernier audit

Aucun

### Incidents intervenus depuis le dernier audit

Aucun

### Exigences réglementaires relatives aux activités de l'organisme

Arrêté préfectoral, code de l'environnement, décret n° 2021-461 du 16 avril 2021

Mise en demeure ou procès-verbal en cours  oui  non

### Commentaires sur l'utilisation de la marque

L'organisme utilise le droit d'utilisation de la marque de certification délivrée par Apave Certification.  oui  non

La marque est utilisée d'une façon claire et sincère.  oui  non

### Pas d'utilisation de la marque APAVE

Le règlement d'utilisation de la marque de certification est respecté.  oui  non  
Preuve : Pas d'utilisation de la marque APAVE

### Traitement des plaintes/réclamations client et/ou de parties intéressées faites auprès d'Apave Certification

Aucune

## Conclusions de l'audit

### Proposition de décision de l'équipe d'audit

Certification initiale immédiate

### Non-Conformité(s)

Nombre:	Emise(s)	Levée(s)	A vérifier lors du prochain audit
Majeure	0	0	0
Mineure	0	0	0

Fiche(s) de Non-Conformité issues d'audits précédents

Nombre	Traité(s) et jointe(s)	Reconduite(s) en NC
0	0	0

### Objectifs de l'audit

Les objectifs de l'audit tels qu'indiqués au plan d'audit ont été atteints :

oui

non

Commentaire(s) :

### Périmètre de certification

Le périmètre de certification est en adéquation avec les activités et le(s) site(s) audité(s) :

oui

non

Commentaire(s) :

### En cas d'audit à distance

Adéquation des outils utilisés et de la durée d'audit :

oui

non

Commentaire(s) : Sans objet

**Avis sur le système de management par rapport au(x) référentiel(s) audité(s)**

Adéquation : Le système mis en œuvre est certifié ISO14001 ce qui donne une garantie en ce qui concerne la prévention des pollutions éventuelles.

Conformité : Le système mis en œuvre est conforme au décret n° 2021-461 du 16 avril 2021

Mise en Œuvre : Le système est déployé sur les deux entités du site de Bernay

Efficacité : Le système est efficace sous réserve de correction des deux points sensibles.

Synthèse générale : Les différentes certifications de l'organisme garanti la maîtrise et la réduction des risques de pollution sur l'ensemble du site, sur les deux entités. Il reste toutefois quelques améliorations mineures à mettre en œuvre au niveau des machines de production, des silos internes et de la mezzanine. Des kits de nettoyage sont disponibles pour l'ensemble des zones à risques.

## Procès-verbal de clôture (1/2)

Libellé devant figurer sur le certificat / périmètre – en français	<p>Site de 6 ha.</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente est de 1000 Tonnes répartis en 18 silos de stockage de capacité 50 à 100 tonnes et en 500 big bags, répartis sur un site de superficie (périmètre du site, pas seulement les bâtiments) de 60000 m<sup>2</sup> soit 6ha.</p> <p>L'activité de votre établissement est : Extrusion soufflage et impression de films plastiques par flexographie.</p> <p>Les étapes sont : Réception de big bag/de citernes, transfert par chariot automoteur ou transfert pneumatique en silos, stockage en silos on en BB, transfert des big bag en production ou pneumatique des silos , extrusion soufflage, regranulation des rebuts de production</p> <p>Nombre de lignes/machines : 6 extrudeuses – 2 regranulateurs - 6 imprimeuses (non concernées).</p>
	<p>Confirmé : <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Modification :</p>
Libellé devant figurer sur le certificat / périmètre – en anglais	<p>Confirmé : <input type="checkbox"/></p> <p>Modification :</p>
	<p>Dénomination sociale devant figurer sur le certificat</p> <p>REBORN NORMANDIE</p> <p>Confirmé : <input type="checkbox"/></p> <p>Modification : REBORN NORMANDIE - XLRecycling</p>
Nombre et adresse(s) du(des) site(s) concerné(s) par la certification	<p>REBORN NORMANDIE 246, rue du Général Maurice Bourgeois 27304 Bernay</p>
	<p>Confirmé : <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Modification :</p>

## Procès-verbal de clôture (2/2)

Nombre d'écarts relevés :

**[0] Non-conformité(s) majeure(s)**

**[0] Non-conformité(s) mineure(s)**

### Commentaires de l'organisme audité

Le représentant de l'organisme reconnaît avoir pris connaissance du contenu du présent procès-verbal et du contenu des fiches de Non-Conformités annoncées ci-dessus et exprime éventuellement son désaccord, étant entendu que seul le Comité de Certification peut décider de l'attribution, du maintien, du renouvellement ou de l'extension du certificat.

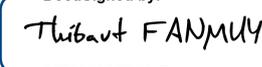
**Visa du représentant de l'organisme audité** : Valentin Deschamps

Signé par :  
  
 71E1264CA78740E...

Compte tenu des documents présentés, des sites visités, et des réponses données aux questions posées, les auditeurs déclarent, si tel est le cas, avoir effectué leur mission dans des conditions satisfaisantes.

La signature des auditeurs n'engage en aucune façon leur responsabilité personnelle ou celle de leur employeur en cas d'incidents, d'accidents ou erreurs commises par l'organisme après attribution du (des) certificat(s).

**Visa de(des) l'auditeur(s)** : Thibaut Fanmuy

DocuSigned by:  
  
 6072662C2D0947A...

**Date** : 16/07/2025

## **Annexes**

**Principes**

**Feuille de présence**

**Plan d'audit réalisé**

**Revue des éléments de chiffrage**



**Définition des différentes catégories de constats d’audit.**

*Point Fort : PF*

**Élément du Système de Management sur lequel l’organisme soit dépasse les exigences du référentiel d’audit, soit se distingue par une pratique, méthode ou technique performante.**

*Point Sensible : PS*

**Élément du Système de Management sur lequel des preuves d’audit montrent que l’organisme, actuellement conforme, risque de ne plus atteindre les exigences du référentiel à court ou moyen terme.**

Le point sensible ne demande pas d’actions correctives mais il sera réévalué lors de l’audit suivant

*Axes de travail : AT*

**Voie identifiée sur laquelle l’organisme peut progresser.**

*Non Conformité Majeure : NC Maj*

**Non-satisfaction d’une exigence du référentiel qui affecte la capacité du système de management à atteindre les résultats escomptés.**

Une Non-Conformité est classée majeure s’il existe un doute significatif quant à la mise en place d’une maîtrise efficace des processus ou que des produits ou services remplissent les exigences spécifiées.

Une certification ne peut être délivrée, maintenue ou renouvelée tant qu’il reste une Non Conformité Majeure non levée.

Un ensemble de Non Conformités Mineures non levées sur un même thème peut être considéré comme constituant globalement une Non Conformité Majeure non levée.

*Spécificité ISO 19443 : Non Conformité Majeure – Action immédiate : NC Maj-Action immédiate*

**Lorsque la nature de la non-conformité nécessite une ou plusieurs action conservatoire(s) immédiate(s) pour contenir la non-conformité, le responsable de équipe d’audit doit demander à l’organisation de :**

- décrire les actions immédiates (à traitement immédiat) entreprises pour maîtriser la situation/les conditions non conformes et tous les produits non conformes identifiés. La correction doit toujours être enregistrée;
- signaler sous 7 jours calendaires après l’audit, les actions spécifiques conservatoires. Ces actions immédiates entreprises pour contenir la non-conformité, y compris les actions de correction, et parvenir à un accord sur ces actions avec le responsable d’audit 21 jours calendaires suivants.

*Non Conformité Mineure : NC Min*

**Non-satisfaction d’une exigence du référentiel qui n’affecte pas la capacité du système de management à atteindre les résultats escomptés.**

Une certification peut être délivrée, maintenue ou renouvelée en présence de Non-Conformités mineures non levées.

**But et contenu des différents audits du cycle de certification**

**Audit Etape 1 :** Préparation approfondie sur site. Il est réalisé systématiquement lors de la certification initiale ou lors de changement important intervenu dans l’organisme et consiste à :

- revoir les informations documentées du système de management,
- évaluer le lieu et les conditions spécifiques du (des) site(s) et créer l’occasion d’un échange d’informations avec le personnel afin de déterminer le niveau de préparation pour l’audit d’étape 2,
- procéder à une revue de la prise en compte des exigences du(des) référentiel(s), notamment en ce qui concerne l’identification des performances clés, des processus, des objectifs et du fonctionnement du système de management,
- obtenir les informations nécessaires concernant le périmètre du système de management, le ou les sites à auditer, les processus et l’équipement utilisés, les niveaux de maîtrises établis (en particulier dans le cas de multisites) ainsi que les exigences légales et réglementaires applicables,
- procéder à une revue de l’affectation des ressources et de convenir des détails de l’audit d’étape 2,

- déterminer si les audits internes et la revue de direction ont été planifiés et réalisés et si le niveau de mise en œuvre du système de management atteste que l’organisme est prêt pour l’audit d’étape 2,
- établir un projet de plan de l’audit d’étape 2.

**Audit sur site (Etape 2) :** Audit sur site du système de management réalisé par l’équipe d’audit selon le plan défini lors de l’Etape 1. Il porte sur les éléments suivants :

- les informations et les preuves relatives à la conformité à toutes les exigences du(des) référentiel(s) du système de management,
- la surveillance, le mesurage, le compte rendu et la revue des performances par rapport aux objectifs de performance clés et aux cibles,
- l’aptitude du système de management de l’organisme et les performances concernant la satisfaction des exigences légales, réglementaires et contractuelles applicables,
- la maîtrise opérationnelle des processus de l’organisme,
- les audits internes et la revue de direction,
- les responsabilités de la direction vis-à-vis des politiques de l’organisme,
- les liens entre les exigences normatives, la politique, les objectifs de performance et les cibles, les exigences juridiques applicables, les responsabilités, les compétences du personnel, les opérations, les procédures, les données de performance et les résultats et conclusions des audits internes.

**Audit de surveillance :** audits sur site qui ne sont pas nécessairement des audits du système complet. Ils sont planifiés de telle sorte que les domaines et les fonctions représentatifs, couverts par le système de management, soient suivis régulièrement. Ils prennent en compte les modifications survenues pendant l’année. Il porte sur les éléments suivants :

- les audits internes et la revue de direction,
- la revue des actions entreprises vis-à-vis des non-conformités identifiées au cours de l’audit précédent,
- le traitement des plaintes,
- l’efficacité du système de management par rapport à la réalisation des objectifs de l’organisme certifié et des résultats escomptés du système de management pertinent,
- l’état d’avancement des activités planifiées visant à l’amélioration continue,
- la maîtrise opérationnelle continue,
- la revue de toute modification apportée,
- l’utilisation des marques et/ou toute autre référence à la(aux) certification(s).

Il est programmé dans un délai de 12 mois à compter de la date de décision de certification puis une fois par année civile.

**Audit de renouvellement :** audit sur site qui permet de s’assurer que le système de management demeure conforme au(x) référentiel(s), et qu’il est appliqué et efficace.

Il est planifié le 36<sup>ème</sup> mois après l’audit de certification, soit environ 2 mois avant la fin de validité du(des) certificat(s).

**Délais de certification**

	ISO 9001/14001/45001/50001 Autres schémas hors accréditation	ISO 19443
Réunion de clôture (D) / envoi rapport et fiche(s) d’écart par le RA	D + 1 semaine	D + 1 semaine
Fiche(s) d’écart/Proposition d’actions pour les actions immédiates		D + 7 jours calendaires
Accord par le RA concernant les actions immédiates		D + 21 jours calendaires
Accord par le RA sur les Fiche(s) d’écart / Proposition d’actions transmises par l’entreprise pour les NC	D + 90 jours max	D + 45 jours max (Hors Actions Immédiates)
Rapport envoyé au Comité de certification/Décision de certification	D + 120 jours	D + 90 jours max



<b>Organisme à auditer :</b>	<b>REBORN NORMANDIE</b>
------------------------------	-------------------------

Audit            Audit unique

**Objectifs de l'audit**

- Déterminer la conformité de tout ou parties du système de management aux critères d'audit
- Déterminer la capacité du système de management à assurer que l'organisme répond aux exigences légales, réglementaires et contractuelles applicables
- Déterminer l'efficacité du système de management à assurer que l'organisme peut raisonnablement s'attendre à atteindre ses objectifs spécifiés
- Identifier les axes de travail du système de management

**Périmètre de l'audit**

Unités organisationnelles/Fonctionnelles – Processus - Activités :	Site(s) :	Date(s) de l'audit :
Site de 6 ha. La quantité totale susceptible d'être présente est de 1000 Tonnes répartis en 18 silos de stockage de capacité 50 à 100 tonnes et en 500 big bags, répartis sur un site de superficie (périmètre du site, pas seulement les bâtiments) de 60000 m <sup>2</sup> soit 6ha. L'activité de votre établissement est : Extrusion soufflage et impression de films plastiques par flexographie. Les étapes sont : Réception de big bag/de citernes, transfert par chariot automoteur ou transfert pneumatique en silos, stockage en silos on en BB, transfert des big bag en production ou pneumatique des silos, extrusion soufflage, regranulation des rebuts de production Nombre de lignes/machines : 6 extrudeuses – 2 regranulateurs - 6 imprimeuses (non concernées).	REBORN NORMANDIE 246, rue du Général Maurice Bourgeois 27304 Bernay	15/07/2025 - 16/07/2025
Nombre de jours sur site : 1,50 jours		

L'audit est fondé sur un processus d'échantillonnage des informations possibles

**Critères d'audit**

- Référentiel(s) de certification : Audit selon le décret n° 2021-461 du 16 avril 2021
- Processus et documentation de l'organisme audité

**Composition de l'équipe d'audit :**

Nom	Rôle	Etape 1	Date Etape 1	Etape 2 (jours)	Date Etape 2	Hors site	Total jours
Thibaut FANMUY (AA,95)	Responsable d'audit			1,50	15/07/2025 16/07/2025	0,50	2,00

Et (si applicable)

M.

observateur  traducteur

M.

 observateur  traducteur

Type d'audit :

 Sur site A distance, outil utilisé :*(Rappel : l'autorisation préalable et écrite d'Apave Certification est nécessaire pour la réalisation d'un audit à distance, même partiel)*

Date/heure	Thème(s) – Préciser les noms des sites audités et des processus / services concernés	Equipe d'audit (RA, A, ET)	Site (ou à distance)	Personnes accompagnantes / Fonctions
<b>Jour 1 : 15/07/2025</b>				
9h00 – 10h15	<b>Réunion d'ouverture</b> Présentation rapide des activités du site	RA	Site	Valentin Deschamps
10h15 – 11h15	Revue des zones concernées par le décret Revue des numéros CAS des granulés utilisés sur le site Revue des fiches techniques des granulés utilisés Revue des surfaces de stockage internes et externes au site Revue des rubriques ICPE / Arrêté préfectoral	RA	Site	Valentin Deschamps
11h15 – 12h00	Identification des zones et activités où ces granulés pouvant être accidentellement disséminés dans l'environnement (Identification des risques et mesures conservatoires) Audits / visites / inspections internes Situations d'urgences (maîtrise des fuites) Formation / sensibilisation du personnel aux fuites et nettoyage et intervenants extérieurs  Règlement d'utilisation de la marque Apave Plaintes éventuelles reçues par Apave Certification (si applicable)	RA	Site	Valentin Deschamps
12h00 – 13h00	Pause déjeuner			
13h00 – 16h30	Maintenance des équipements de transport/manipulation et de fabrication (broyeurs, presses à injection et moulage) pour limiter les fuites à la source  Visite des extérieurs jusqu'en limite de propriété / Bassins d'eau pluviale / évacuations / maîtrise des rejets etc.	RA	Site	Valentin Deschamps
16h30 – 17h00	Fin de première journée / synthèse rapide de la journée	RA	Site	Selon disponibilité

AC-DOP-045-10



## Revue des éléments du chiffrage

	<b>Déclaré en Carte d'identité/revue de contrat</b>	<b>Éléments constatés en cours d'audit</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Confirmation du nombre de site(s) concerné(s) par le périmètre</li> </ul>	REBORN NORMANDIE 246, rue du Général Maurice Bourgeois 27304 Bernay	REBORN NORMANDIE et XLRecycling (Chez REBORN NORMANDIE) 246, rue du Général Maurice Bourgeois 27304 Bernay
<ul style="list-style-type: none"> <li>En cas de certification multisite, vérification des conditions de : <ul style="list-style-type: none"> <li>L'échantillonnage,</li> <li>L'organisation en multisite.</li> </ul> </li> </ul>	NA	NA
<ul style="list-style-type: none"> <li>Confirmation de l'existence de sites temporaires déclarés dans carte d'identité (Ex : chantier)</li> </ul>	NA	NA
<ul style="list-style-type: none"> <li>Confirmation du nombre total d'employés</li> </ul>	175	Conforme
<ul style="list-style-type: none"> <li>Confirmation du nombre impacté/réel d'employés</li> </ul>	Non mentionné	NA
<ul style="list-style-type: none"> <li>Confirmation des facteurs d'ajustement (augmentation et réduction de durée)</li> </ul>	+ 0,5j + 0,2(j site de 6 ha et + 0,25j 8 machines, audit de 3	Conforme
<ul style="list-style-type: none"> <li>Confirmation des exclusions (Ex : conception en ISO 9001)</li> </ul>	Aucune mentionnée.	NA
<ul style="list-style-type: none"> <li>En cas de SM Intégré, vérification du facteur d'intégration déclaré dans la carte d'identité</li> </ul>	NA	NA
<ul style="list-style-type: none"> <li>En cas de SMEn, vérification de : <ul style="list-style-type: none"> <li>L'effectif dédié au SMEn déclaré ;</li> <li>Le nombre de types d'énergie déclaré ;</li> <li>Le nombre d'usages énergétiques significatifs déclaré ;</li> <li>La consommation énergétique annuelle (globale ou par site) déclarée.</li> </ul> </li> </ul>	NA	NA
<ul style="list-style-type: none"> <li>Secteurs</li> </ul>	NS - Pas de secteurs	Conforme

Différences :  oui (\*)  non

**Commentaire : Vu avec le commercial pour XLRecycling**

Date et visa auditeur : Thibaut FANMUY (AA,95) 18/07/2025

(\*) Si oui contacter de façon urgente le Chargé d'Affaires car cela peut nécessiter d'allonger la durée de l'audit ou de réaliser un audit complémentaire après ajustement de la proposition.